



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 5567

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 28 novembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les propositions exprimées dans le rapport intitulé « Politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis le début des années 1990 : bilan et perspectives ». Il est notamment recommandé de développer les contrats d'accueil et d'intégration pour l'ensemble des populations concernées. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Le rapport intitulé « politiques conduites envers les quartiers en difficulté depuis le début des années 1990 : bilan et perspectives » recommande notamment de développer les contrats d'accueil et d'intégration pour l'ensemble des populations concernées. Cette proposition est désormais prise en compte puisque la signature du CAI et son respect sont rendus obligatoires pour les migrants primo-arrivants par la loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration. Le nombre de CAI signés en 2007 est de 101 217. L'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) gère ce dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5567

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5779

Réponse publiée le : 1er avril 2008, page 2884